



Date // 26.06.2024

Client // CA du Pays de Fontainebleau

Projet // Révision allégée n°4
du PLU de Fontainebleau-Avon

Objet de la réunion // Réunion publique - Concertation

4

Projet présenté par :

- Francine BOLLET, Adjointe en charge de l'urbanisme à la Ville de Fontainebleau,
- Anne CECCONELLO, Directrice du pôle patrimoine, environnement et aménagement durable à la Ville de Fontainebleau,
- Clarisse JARNO, Responsable du pôle Enfance, Jeunesse et sports à la Ville de Fontainebleau,
- Margot CHERON, Chargée de mission urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)
- Magali SUINOT, Architecte-urbaniste, Mosaique Urbaine, en charge de la révision allégée du PLU

Seulement 6 personnes étaient présentes dans le public, néanmoins les échanges ont été intenses et riches.

Après une introduction de Madame BOLLET qui a rappelé le contexte générale, la nécessaire évolution du PLU et le processus du projet dont la recherche de financement indispensable pour sa mise en œuvre, Madame JARNO a présenté les grandes lignes du programme, ses objectifs et le contexte dans lequel s'inscrit le projet.

Plusieurs personnes du public étaient des pratiquants de la discipline. Ils connaissent bien le milieu du skate local et ont rappelé qu'une association a été créée pour permettre d'appuyer la demande de subvention. En effet, Clarisse JARNO a précisé que la présence de l'association permet d'attester de la présence d'acteurs locaux qui feront vivre le lieu d'un point de vue associatif. Cela donne une véritable légitimité à la création de cet équipement. Elle a indiqué que les éléments de l'association ont bien été intégrés au dossier de demande de subvention.

Une personne du public a demandé de quand date la loi Barnier, car des équipements (la piscine par exemple) existent pourtant déjà à proximité du site et dans la bande inconstructible. Magali SUINOT a précisé que cette loi date de 1995, qu'elle s'inscrivait dans un contexte de protection de l'environnement et des paysages et qu'elle visait à lutter contre les désordres urbains le long des voies routières, en particulier en entrées de ville.

Plusieurs participants ont pointé la pertinence du choix du site. En effet, lorsque le skatepark se situent en zone urbaine dense, la cohabitation avec les riverains est souvent très difficile car les nuisances sonores peuvent être importantes (certains équipements sont même vandalisés - dépôts d'huiles de frites par exemple - pour empêcher la pratique). Aussi, il vaut mieux selon eux privilégier un site plus éloigné mais qui reste quand même central et facilement accessible, comme c'est le cas pour le projet.

Ils ont proposé aussi que des horaires soient mis en place pour limiter le bruit en soirée, notamment quand la circulation est moins importante. Madame JARNO a précisé que les questions de gestion d'usage seront traitées ultérieurement au moment de la mise en œuvre du projet. Madame CECCONELLO a également précisé que les horaires en soirée devront être réfléchis aussi en fonction du contexte environnemental. En effet, elle a souligné qu'il ne fallait pas oublier que le projet s'inscrit dans un site sensible, dans un milieu semi-naturel et que les besoins de la biodiversité, notamment nocturne, devront aussi être pris en compte. La question de l'éclairage la nuit est un véritable sujet qu'il faudra travailler par la suite.



A la question du plan des futurs équipements, Clarisse JARNO a répondu qu'aujourd'hui le projet n'en est pas à ce stade de précision. Seul un schéma fonctionnel (présenté au public ce soir) a été établi. Un plan détaillé viendra mais dans une phase ultérieure.

Il a été demandé si l'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), qui a réalisé le plan fonctionnel et calibré les besoins, est un spécialiste. En effet, il a été précisé qu'il s'agit d'un AMO spécialisé dans les skatepark avec des personnes elle-mêmes pratiquantes de ce sport. Les personnes du public, qui fréquentent ce type d'équipement, ont souligné que c'était très important que ce soit des spécialistes et des pratiquants qui pensent l'installation. Il faut veiller à ce que les installations prévues correspondent vraiment aux besoins pour que le projet fonctionne et soit réellement utilisé. Trop souvent, les installations ne sont pas fonctionnelles, parfois même impraticables, ce qui conduit au délaissement de l'équipement par les pratiquants.

Dans le public, il a été également relevé que la proximité immédiate avec la forêt est une bonne idée. En effet, beaucoup de pratiquants d'escalade sont bien souvent aussi pratiquants de skate. Le fait que le projet s'inscrive dans un site multisports est aussi très intéressant car cela permet de nombreux échanges avec d'autres disciplines. Le contexte paysager et la volonté de créer un site ouvert à tous, avec de la végétation et des espaces naturels autour sont également des points qui ont été accueillis positivement. Il y a beaucoup de jeunes enfants qui souhaitent pratiquer le skate, la trottinette ou le vélo et c'est bien que le site soit conçu dans une ambiance familiale, avec des zones où les parents peuvent s'installer à proximité dans des espaces agréables. Concernant l'équipement en lui-même, les pratiquants réguliers ont souligné que c'est intéressant que des zones de différents niveaux soient prévus mais qu'il ne faut pas trop sectoriser non plus. C'est un sport avec beaucoup d'échanges et d'entraides, il faut favoriser la rencontre et le partage des pratiques. Par contre, sur les cheminements, si tout le monde était d'accord sur la nécessaire ouverture du site à tous et la réalisation d'itinéraires plus courts et transversaux, il a été demandé à ce qu'une vigilance soit portée sur les cheminements internes au projet pour éviter les traversées piétonnes massives sur un seul itinéraire au milieu des installations.

La question des types de constructions concernées par l'interdiction de construire dans la bande de 75m a été posée afin de savoir si les équipements publics étaient concernés au même titre que les logements. Magali SUINOT a précisé que la loi s'applique à toutes les constructions et installations, peu importe la destination.

Il a été demandé si le futur équipement sera géré par la ville ou par l'interco (CAPF). Margot CHERON a répondu que le projet était porté et sera réalisé par la Ville. Toutefois, il est vrai que le skatepark prendra place au sein d'un complexe sportif principalement géré la communauté d'agglomération. Une réflexion sera peut-être alors menée sur la gestion future de cet équipement entre la ville et la communauté d'agglomération, mais à ce stade cela n'a pas été abordé.

Une personne du public s'interrogeait sur le financement de ce type de projet. Clarisse JARNO a précisé que la Ville ne pouvait pas porter seule le financement du projet et que c'est pour cela que des demandes de subventions ont été réalisées. A ce jour, ces subventions, si elles sont validées, viendraient principalement de l'Agence Nationale du Sport et de la Région Île-de-France, notamment parce que ce projet est vu comme un équipement structurant. En effet, il y a peu d'équipements de ce type et de cette envergure dans le Sud de l'Île-de-France et qu'il vise donc à répondre à un véritable besoin.

Les pratiquants et membres du public ont confirmé. Aujourd'hui, pour pratiquer, ils vont au plus près à Bois-le-Roi et Vulaines-sur-Seine, mais il s'agit d'équipements de petite taille et en mauvais état, tout comme celui de Melun, assez vétuste. Sinon, ils doivent aller à Villiers-sur-orge, Chelles ou Paris. Récemment, il y en a un qui a été créé au Châtelet-en-Brie, mais il reste de petite taille. C'est donc une réelle opportunité que la création d'un tel équipement à Fontainebleau car il y a un vrai attrait pour la pratique parmi la population bellifontaine et dans les territoires voisins. Mais ils ont rappelé que c'est un véritable enjeu que de créer un skatepark de qualité et pensé pour les pratiquants, et non par simple opportunité politique.

Le public a déploré le manque d'affichage et souligné qu'une meilleure communication aurait permis d'avoir plus de monde présent.



Anne CECCONELLO a rappelé qu'un cahier de concertation était disponible à l'accueil de la mairie, jusqu'au 26 juillet, où chacun pouvait venir faire part de ses observations et elle a invité l'assemblée à communiquer sur le projet.

Le diaporama présenté à la soirée et le compte-rendu seront disponibles sur le site internet de la communauté d'agglomération (<https://www.pays-fontainebleau.fr>).

Il est également possible d'envoyer un mail à : urbanisme@fontainebleau.fr (en précisant : "concertation - révision allégée n°4 du PLU - projet skatepark")

La soirée a révélé que le projet était pertinent, qu'il revêtait un véritable intérêt et que les pratiquants l'attendait avec impatience. La Ville a néanmoins rappelé la nécessaire obtention des subventions pour qu'il devienne une réalité.

Compte-rendu